

- Faculté de droit
- [www.unine.ch/droit](http://www.unine.ch/droit)

### Terminologie juridique allemande (4DR1048)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
<b>Bachelor en droit</b>	<b>Cours: 2 ph</b>	Voir ci-dessous	3

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

#### Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

#### Equipe enseignante:

MEIER Niklaus, Chargé d'enseignement.

#### Objectifs:

Le cours a pour but de familiariser les étudiants à la terminologie juridique allemande. La majeure partie de la jurisprudence et de la doctrine suisses étant rédigée en allemand, il est primordial pour tout juriste romand d'acquérir une bonne connaissance de l'allemand juridique.

#### Contenu:

Le cours est basé sur la lecture et la rédaction de textes allemands ainsi que d'exercices liés au vocabulaire et à la grammaire. Il implique un important travail personnel de la part de l'étudiant.

#### Forme de l'évaluation:

Examen écrit de 2 heures, sans documentation (y compris : sans dictionnaires) et sans outils électroniques connectés (ordinateur, téléphone, etc.).

#### Documentation:

N. Meier, Terminologie juridique allemande, Helbing Lichtenhahn, Bâle 2015.

#### Forme de l'enseignement:

Cours interactif, basé sur la lecture, la discussion, la compréhension orale et l'écrit.

Dispositions spéciales pour les étudiants sans connaissances suffisantes en allemand : les étudiants qui ont fait une maturité sans allemand, ou qui, en raison du régime scolaire dont ils ont bénéficié, ne disposent pas d'un niveau d'allemand équivalent à celui exigé de la part d'un élève ayant fait sa maturité en Suisse romande, peuvent se faire dispenser du cours régulier et s'inscrire à un cours spécial organisé par le Centre de langues de l'Université de Neuchâtel (CdL). Cela concerne en général des tessinois ou romands qui n'ont pas eu d'allemand au lycée, les étudiants qui ont eu une maturité professionnelle avec passerelle sans allemand, ainsi que des étudiants qui ont fait leur scolarité à l'étranger et qui ont eu l'allemand comme troisième langue étrangère.

Pour se faire dispenser du cours régulier, une demande adressée à [niklaus.meier@unine.ch](mailto:niklaus.meier@unine.ch) est nécessaire. Une fois la dispense accordée, l'étudiant en question devra s'inscrire au cours du CdL. Le CdL déterminera l'horaire du cours spécial et la matière à examen.

Le cours spécial présuppose des connaissances élémentaires d'allemand (niveau A1). Les étudiants qui n'auraient aucune base en allemand sont donc obligés de se préparer à ce cours et de travailler par eux-mêmes le niveau A1, p.ex. avec les livres suivants : Motive A1, Kursbuch Lektionen 1-8 (Hueber Verlag), ISBN: 978-3-19-001880-2; Motive A1, Arbeitsbuch Lektionen 1-8 (Hueber Verlag), ISBN: 978-3-19-031880-3. Ce matériel est à leur disposition à l'Espace Multimédia d'Autoapprentissage du CdL, salle D69 du bâtiment du 1er-Mars 26.